MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

FOURNITURE, LIVRAISON D'UN VEHICULE ELECTRIQUE NEUF (PICK-UP 4X4 - 4 places) ET PRESTATIONS ASSOCIEES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(CCTP)

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(Passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique)

MARCHE PONCTUEL n°2026-8540-06

Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison d'un véhicule électrique neuf et prestations associées pour l'agence travaux de la direction territoriale Seine-Nord de l'Office National des Forêts.

Pouvoir adjudicateur

Office National des Forêts
Direction Territoriale Seine-Nord
Agence Travaux
Boulevard de Constance
77 300 Fontainebleau

Personne signataire du marché

La personne signataire du marché est Monsieur Ambroise GRAFFIN, Directeur de l'Agence Travaux de la DT Seine-Nord de l'Office National des Forêts.

Table des matières

Objet de la consultation 1
Pouvoir adjudicateur 1
Personne signataire du marché 1
1 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR 3
1.1. Pouvoir adjudicateur 3
1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché 3
1.3. Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) 3
1.4. Service auprès duquel des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus 3
1.5. Comptable assignataire des paiements 3
2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES 3
2.1. Principales caractéristiques techniques : 4
2.1.1. Caractéristiques techniques exigées 4
2.1.2. Equipements de sécurité 5
2.1.3. Equipements base 6
3 SPECIFICATIONS 6
3.1. Mise en service et conformité 6
3.2. Première révision et visites d'entretiens 6
3.3. Garanties 7
3.4. Véhicule de remplacement 7
3.5. Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) 7
3.6. Documentations 7

1 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est l'Office National des Forêts, Direction Territoriale Seine-Nord, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial, immatriculé sous le numéro unique d'identification SIRET 662 043 116 01453, dont le siège est basé boulevard de Constance - 77300 FONTAINEBLEAU.

1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché

La personne en charge de l'exécution et du suivi du marché est :

M. Jean-Baptiste MORISSET
Adjoint au Directeur de l'Agence Travaux
1258 Chemin de la Breteque – 76 230 Bois Guillaume
Tél : 06.21.11.04.11 / jean-baptiste.morisset@onf.fr

1.3. Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances)

La personne habilitée à donner les renseignements d'ordre juridique ou administratif est :

M. Fabrice RAMIREZ
Acheteur
Boulevard de Constance
77300 Fontainebleau
Téléphone : 06.29.55.05.83
Courriel : fabrice.ramirez@onf.fr

1.4. Service auprès duquel des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre technique est :

M. Jean-Baptiste MORISSET
Adjoint au Directeur de l'Agence Travaux
1258 Chemin de la Breteque – 76 230 Bois Guillaume
Tél : 06.21.11.04.11 / jean-baptiste.morisset@onf.fr

1.5. Comptable assignataire des paiements

Le comptable assignataire des paiements est l'Agent Comptable Secondaire au sein de la direction territoriale.

2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Le titulaire devra impérativement livrer un véhicule devant satisfaire aux exigences du Code de la Route et aux conditions imposées par la réglementation française et européenne en vigueur à la date de la livraison. Il devra également mentionner le site de fabrication des véhicule.

Le véhicule fourni est neuf avec tous les équipements de mise en circulation (carte grise, immatriculation, kits de sécurité…) et présentent toutes les garanties de bon fonctionnement.

Les notices complémentaires précisent la durée de garantie couvrant aussi bien les composants que la main d'œuvre.

Principales caractéristiques règlementaires :

- La masse en charge maximale admissible du véhicule doit être inférieure ou égale à 3,5 tonnes ;
- Le véhicule doit pouvoir être conduit par des titulaires du permis de conduire catégorie B ;
- Le véhicule doit contenir les équipements réglementaires et obligatoires de sécurité pour les véhicules circulant sur le territoire national ;
- Le véhicule doit être équipés obligatoirement d'une roue de secours (à l'intérieur ou à l'extérieur (dans ce cas elle devra être au moins soit bâchée soit pourvue d'un couvre roue), avec un cric à pied large et une clé en croix renforcée ;
- La prestation d'établissement du certificat d'immatriculation du véhicule est comprise ;
- Le véhicule est livré avec des plaques d'immatriculation conformes à la réglementation (avec le numéro du département et le logo de la région ou le véhicule est livré) ;
- Un Certificat qualité de l'air Crit'Air doit être expédié à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation.

2.1. Principales caractéristiques techniques :

Le véhicule est de type utilitaire électrique neuf " Pick-Up 4X4 - 4 places " plateau long Tout Terrain/ Tout Chemin, 4 portes et 1 porte type portillon arrière de benne. Ce véhicule a pour utilité le transport des équipes forestières de l'ONF sur les chantiers. Il permettra le franchissement des chemins, des routes carrossables à la boue, à la neige ou aux zones rurales pour le personnel et le matériel.

2.1.1. Caractéristiques techniques exigées

- **Carrosserie de type Pick-Up double cabine 4 places (2 places à l'avant, 2 places minimum à l'arrière de type strapontins ou banquettes) avec benne arrière ;**
- **Cloison de séparation cabine intérieure / zone de chargement de la benne : tôlé avec potentiellement une vitre protégée par un grillage ;**
- **4 portes et 1 porte type portillon verrouillage à clef ou centralisé ;**
- **Longueur hors tout environ 5,2 à 5,60 m ; volume utile 1,1 m³ minimum ; charge utile 600 kg minimum ; capacité de traction d'une remorque freinée minimum de 1600kg. Ces caractéristiques constituent des exigences minimales ; toute offre présentant des performances supérieures reste recevable ;**
- **Suspension rehaussée ou de série garantissant une garde au sol de 205 mm minimum mesurée**
 - *Mode de calcul de la garde au sol du véhicule*
 - *Elle doit être mesurée en millimètres*
 - *Hauteur entre l'asphalte et la plaque de protection carter*
 - *Hauteur entre l'asphalte et le point le plus bas du bouclier avant*
 - *Véhicule sur route goudronnée*
 - *Pneus gonflés à froid en charge normale avec :*
 - *Un poids de 75kg au niveau du siège conducteur*
 - *100 kg dans l'espace de chargement*
- **Dimensions du plateau : longueur utile minimale du plateau : 1,45 m ; largeur minimale utile du plateau : 1,5 m ; largeur minimale au niveau du passage des roues : 1,0m ;**
- **Autonomie WLTP 250 KM minimum ;**
- **Peinture : Blanc intégral (sans toit noir / sans bi-ton) ;**
- **Compatible avec les bornes de recharge publiques haute puissance (DC), avec une prise CCS Combo 2 ;**
- **La capacité de recharge devra permettre un passage de 20 % à 80 % de batterie en 60 minutes maximum sur borne rapide DC ;**
- **Les équipements de recharge (un câble de recharge AC Mode 3 (Type 2) compatible avec les bornes jusqu'à 22 kW, ainsi qu'un câble de recharge sur prise domestique standard) sont obligatoires et chiffrés séparément au DPGF, en sus du prix du véhicule. La prise de charge rapide CCS Combo 2 embarquée (recharge DC) reste intégrée au véhicule ;**
- **Protection métallique de type ski, avec servitudes, et protégeant la batterie, le moteur,**

boite de transfert, le carter et les soubassements sur une surface maximale, soit en acier de 2 mm d'épaisseur minimum soit en aluminium de 5 mm minimum ;

- **Véhicule muni d'un différentiel à glissement limité mécanique ou électronique sur le train tracteur ;**
- **Pneumatiques aptes aux tous chemins M+S (Mud and Snow) avec marquage 3PMSF (three peak mountain snowflake) ;**
- **Roue de secours "M+S - 3PMSF" (en remplacement du kit de gonflage- Pneu Garantissant une véritable homologation pour rouler sur les routes concernées par la Loi Montagne).**

Performance environnementale : Le candidat indiquera le code TVV de la version proposée et fournira le justificatif correspondant, issu de la liste publiée par l'ADEME. À défaut de figurer sur cette liste, le candidat fournira une attestation du constructeur établie selon la même méthodologie et reconnue par l'ADEME. Si aucune liste n'est disponible pour la catégorie du véhicule proposé à la date de remise de l'offre, le candidat en justifiera l'absence et fournira les éléments d'empreinte carbone disponibles.

Les éléments techniques mentionnés (en gras) ci-dessous sont intangibles et ne peuvent faire l'objet de solutions techniques alternatives dans le cadre d'une variante.

2.1.2. Equipements de sécurité

Ces équipements feront l'objet d'une notation au regard des propositions faite au mémoire technique :

- ABS avec répartiteur électronique de freinage ou équipement similaire type AFU
- Airbags frontaux et latéraux conducteur et passager avant
- Anti-démarrage électronique ou tout autre système sécurisé
- Radar de recul
- Allumage auto-feux LED ; essuie-vitre avant auto
- Appuis - tête avant réglables en hauteur
- Avertisseur de somnolence et de perte d'attention du conducteur.
- Barres de renfort dans les portes avant
- Ceintures de sécurité 3 points avec prétensionneur ou limiteur d'effort
- Colonne de direction rétractable en cas d'accident ou système similaire
- Coque à zones de déformation programmée en cas d'accident ou système similaire
- ESP ou système similaire
- Prise pour faciliter l'installation d'un éthylomètre antidémarrage
- Freinage automatique d'urgence
- Limiteur de vitesse obligatoire : un système d'Adaptation Intelligente de la Vitesse (AIV)
- Ordinateur de bord avec indication d'autonomie carburant
- Projecteur antibrouillard avant
- Sonde ou capteur de température extérieure avec alerte au verglas au tableau de bord ou logo
- Système de surveillance de la pression des pneus avertissant le conducteur en cas de perte de pression
- Système de surveillance des angles morts
- Système E-Call d'appel d'urgence
- Vitres teintées conforme à la réglementation (vitrage teinté de série)
- Voyant d'alerte et/ou alarme de bouclage de ceinture conducteur et passager
- Kit de balisage signalisation avant/arrière de classe 2 « rouge et blanc »
- Deux gilets fluorescents en norme UNI/471-2004 homologué, avec un marquage CE apposé
- Deux triangles signalisation homologué avec un marquage E 27 R apposé
- Extincteur 2 kg poudre
- Alerte sonore marché Arrière ou système de sécurité piéton équivalent

2.1.3. Equipements base

Ces équipements feront l'objet d'une notation au regard des propositions faite au mémoire technique :

- Jeu de 2 clés
- Autoradio avec deux hauts parleurs et antenne extérieure
- GPS intégré, système de navigation et services Google intégrés ou équivalent
- Système Bluetooth + USB compatible Apple CarPlay / Android Auto
- Boîte à gants fermée
- Capucine
- Bouchon antivol pour trappe de charge ou tout autre système sécurisé
- Direction assistée
- Climatisation manuelle ou automatique
- Prise électrique 12 volts dans le compartiment arrière
- Fermeture centralisée des portes
- Freins à disques sur les roues arrières
- Plateau arrière muni d'un bac de protection plastique ou PVC
- Rétroviseurs extérieurs dégivrables et réglables de l'intérieur (réglage électrique ou manuel)
- Siège conducteur réglable en hauteur et en longueur avec réglage lombaire, garnissage tissu ou version cuir teinte grise ou noire
- Housses de sièges renforcées résistant à l'abrasion
- Sur-tapis de sol caoutchouté ou PVC aux places avant
- Vitres avant électriques
- Volant réglable en hauteur
- 4 anneaux d'arrimage dans le compartiment de la benne
- Grille de calandre minimisant les intrusions de branchages
- Arceau long de sécurité
- Grille de protection des feux avant
- Grille de protection des feux arrière
- Jantes tôle acier
- Attelage à crochet mixte avec faisceau adapté
- Hard top fermé sans baies vitrées, rigide, haut grand volume avec barres de toit, hayon arrière non vitré fermant à clé
- Suspension renforcée avec ressort hélicoïdal renforcé ou lames renforcées avec +5 cm par rapport à la hauteur de caisse d'origine de façon à supporter une charge utile supérieure au standard sans affaissement du plateau arrière
- Treuil électrique avant de 1500kg minimum alimentée par une batterie auxiliaire avec leur cache et une télécommande optionnelle

3 SPECIFICATIONS

3.1. Mise en service et conformité

Le véhicule doit être livré à minima entre 50% et 80% d'autonomie.
Le candidat sera chargé de la mise en service du véhicule.
Dans ce cadre, il réalisera un test de charge sur site pour valider le bon fonctionnement électrique.
Celle-ci aura lieu en une fois sur le site de l'ONF de Fontainebleau et ne pourra excéder une journée.

Cette prestation de service est incluse dans le prix global et forfaitaire et ne peut être facturée en supplément.

3.2. Première révision et visites d'entretiens

Le matériel sera soumis à une révision de garantie à l'issue de ses premières heures de

fonctionnement.

Le premier entretien de chaque véhicule proposé sera à la charge du titulaire (pièces, main d'œuvre).
Cette prestation est incluse dans le prix global et forfaitaire et ne peut être facturée en supplément.
Le candidat devra détailler l'entretien courant du véhicule dans son offre et qui doit être réalisé par un professionnel agréé.

3.3. Garanties

La durée de garantie minimum attendue est à minima :

- Constructeur (moteur, mécanique, électronique) : 2 ans avec kilométrage illimité (garantie pièces et main d'œuvre)
- Batteries : 7 ans ou 140 000 kms.
- Peinture : 3 ans / km illimité
- Anticorrosion : 12 ans / km illimité

Le véhicule sera garanti pièces et main d'œuvre**.** Si la garantie proposée par le titulaire est supérieure au délai réglementaire, c'est le délai proposé par le titulaire qui sera pris en compte.

3.4. Véhicule de remplacement

En cas d'immobilisation du véhicule excédant le délai d'intervention maximal fixé à 48h, un véhicule de remplacement de catégorie et caractéristiques équivalentes (motorisation électrique ou thermique) doit être mis à disposition sans frais supplémentaire jusqu'à la remise en état du véhicule.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas accepter cette proposition. La modification est constatée par échange de courrier électronique entre le titulaire et la personne ONF en charge de l'exécution et du suivi des marchés.

3.5. Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE)

Le titulaire fait son affaire de l'ensemble des démarches relatives aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) mobilisables au titre de l'acquisition de véhicules électriques. Il en assure le montage et en est réputé bénéficiaire auprès du ou des fournisseurs d'énergie concernés. Le montant correspondant est intégralement répercuté en déduction du prix de l'offre : le prix remis au présent marché est donc net de toute valorisation CEE, ferme et définitif. L'ONF n'effectue aucune démarche à ce titre et ne subit aucune conséquence financière en cas de non-obtention ou de révision du montant des CEE, le prix demeurant inchangé.

Le titulaire se rapprochera de la fiche d'opération standardisée applicable aux personnes morales de droit public (à ce jour la fiche TRA-EQ-114, ou toute fiche lui succédant) pour vérifier les conditions d'éligibilité aux niveaux maximums de bonification CEE, notamment la liste des véhicules respectant les critères de production européenne. Le titulaire fait son affaire de la vérification de ces conditions et de leur évolution réglementaire ; l'ONF ne garantit pas l'éligibilité du véhicule proposé à une bonification particulière.

3.6. Documentations

Le véhicule électrique devra être conforme aux normes en vigueur au premier jour du mois d'établissement du prix et suivant l'évolution de la réglementation.
Le candidat s'engage à fournir tous documents utiles.

Le véhicule devra être livré avec une documentation française complète (notice, carnet d'entretien, COC - certificat de conformité) en 2 exemplaires papier (1 exemplaire pour les utilisateurs et 1 exemplaire archivé dans le dossier du véhicule et un exemplaire sous format numérique) à compter la livraison.
Le véhicule sera livré avec la liste des garages agréés par la marque.